

## Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

<b>Ville de Montréal</b>	Assemblée du	25 novembre 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	26 novembre 2002
	Numéro de la résolution	CM02 0947

### **Article 43.001    Dépôt du rapport de consultation et adoption du Règlement (02-194) modifiant le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent (no 1050)**

VU la résolution CM02 0793 de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2002 adoptant comme projet de règlement P-02-194 le « Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent (no 1050) »;

ATTENDU qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 22 octobre 2002 dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

VU la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2002, par sa résolution CE02 2009,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku  
Appuyé par le conseiller Stéphane Harbour

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de consultation publique de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 octobre 2002 par l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter le règlement no 02-194 intitulé « Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent (no 1050) », de manière à changer l'affectation commerciale des propriétés situées aux 1020, rue Saint-Germain, et 1045, boulevard de la Côte-Vertu.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Gérald Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jacqueline Leduc  
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

1022829002

-

Jacqueline LEDUC

---

Greffière